

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 219 Rect.

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 4

Dans l'alinéa 12 de cet article, substituer aux mots :

« à l'alinéa précédent »,

les mots :

« dans la cinquième phrase de l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.